

LIONS ALZHEIMER

Membre du collectif « maladie d'Alzheimer grande cause nationale »

Décrétée par le Premier Ministre en 2007

Journée de concertation du District Sud-Ouest

SYNTHESE

SOMMAIRE

INTRODUCTION	3
1^{ère} partie	4
Les Centres d'Accueil de Jour (CAJ) LIONS ALZHEIMER A travers les remarques des uns et des autres, en particulier de P. ABADIE et J. KAHN avec l'exemple du CAJ de Bagnères de Birgorre	5
Nouvelles de quelques CAJ du District SO	6
2^{ème} partie : Le 3^{ème} plan Alzheimer	7
Avec l'active participation d'un orfèvre en la matière : Louis GIRALDE représentant LIONS ALZHEIMER à « l'Instance Prospective Alzheimer » au Ministère	
Evolution de la perception de la maladie d'Alzheimer	8
Mesures phares du 3 ^{ème} plan Alzheimer	9
Que dit le rapport Ménard sur les CAJ en particulier	10
Quelques initiatives intéressantes permettant le maintien à domicile	11
Les Lions doivent rester vigilants	12
3^{ème} partie :	13
Financement des CAJ	14
Rappel sur le financement (annexe)	15
Démenti	16
CONCLUSION	17

INTRODUCTION

En présence de :

Michèle LEPLAË-FORTIN,
gouverneur,
Claude NOËL,
vice-Gouverneur,
Jean-Claude RABECHAULT,
Président de Région

Des délégués de zones Lions alzheimer :

Noël ORSELLY
(Bx Entre Deux Mers – zone 34 – Président de zone)
Louis GIRALDE
(St Jean de Luz – zone 12 - représentant Lions Alzheimer au ministère)
Pierre ABADIE
(Bagnères de Bigorre – zone 11),
Catherine DONADEL
(Périgord Montaigne – zone 53),
B. DIEFENBACHER
(Marmande Pomme d’amour – zone 32)
Denis TRIDAT
(Biscarrosse – zone 41)

Et de :

Jacques KAHN
(Bagnères de Bigorre)
Eliane TONOLI
(Marmande Pomme d’Amour)
Jean-Paul VOINOT
(Biscarrosse)
Rolland LEPLAË
(Bx Mascaret)

Christiane BORDOT
(Castillon et Rives de Dordogne) – Déléguée Lions Alzheimer pour le District,

Cette 3^{ème} journée de concertation du 23 février 2008 est la 3^{ème} du genre.

Comme les 2 qui l’ont précédée, les 12 mars 05 à St Gein et 8 octobre 05 à Mercure Bordeaux Chartrons, le débat a été riche, passionnant et a permis, en particulier :

- de faire le point sur LIONS ALZHEIMER dans le District,*
- d’examiner le 3^{ème} plan Alzheimer sous l’angle des Centres d’Accueil de Jour en particulier.*
- de faire ressortir quelques pistes d’actions*

Un grand merci à tous ceux qui y ont participé.

Nous sommes extrêmement reconnaissants à notre Gouverneur Michèle LEPLAË-FORTIN et à notre Vice Gouverneur Claude NOËL pour leur présence, leur soutien et leur contribution efficace.

PREMIERE PARTIE

LES CAJ LIONS ALZHEIMER

A - LES CENTRES D'ACCUEIL DE JOUR EN GENERAL

Dès le premier plan Alzheimer les CAJ ont trouvé leur place dans notre arsenal réglementaire sous forme de cahier des charges. Il s'agit parfois de structures autonomes ou, de plus en plus souvent, adossées à des EHPAD.

Leur rôle est d'accueillir, 1 à 2 jours par semaine, un patient qui, dans un lieu convivial et adapté, va pouvoir retrouver d'autres malades, certes, mais aussi des spécialistes qui sauront le comprendre, lui parler, stimuler sa mémoire, le distraire, le resocialiser, et, par des exercices appropriés, l'aider à être mieux dans sa vie au quotidien.

Bien sûr ces heures passées par le patient au CAJ permettent à l'aidant de se retrouver un peu, de souffler. La maladie d'Alzheimer est en effet extrêmement éprouvante pour le proche qui s'occupe pratiquement 24/24 de son malade. L'aidant pourra aussi trouver au CAJ quelques conseils et une écoute.

Le CAJ est dans notre pays l'une des toutes premières expériences, maintenant bien rodée, permettant le maintien à domicile.

De simple structure de répit ils tendent de plus en plus à devenir structure d'accompagnement

B - Les CAJ LIONS ALZHEIMER

1 - QU'EST-CE QUE LIONS ALZHEIMER ?

Une association 100 % Lions dont l'objectif est l'aide à la création de Centres d'accueil de jour pour malades Alzheimer et maladies apparentées.

2 - ETAT DES LIEUX DES CAJ LIONS ALZHEIMER

Jusqu'à la publication du premier plan Alzheimer les LIONS de France, sous l'impulsion du Docteur René SLIOBERG, médecin gériatre, ont, dès 1995, aidé à créer l'essentiel des CAJ de notre territoire, à travers l'association LIONS ALZHEIMER. **Ils sont là maîtres d'œuvre.**

Aujourd'hui encore avec **140 CAJ**, encore de qualité inégale, le nombre de places dans les CAJ aidés par les Lions n'est pas négligeable. Il représente au moins **30 % des CAJ existants.**

Dans notre Sud Ouest les 6 CAJ créés, (Vic en Bigorre, Bagnères de Bigorre, St Martin de Seignanx, Libourne, Bergerac, Bordeaux –Bruges), tous thérapeutiques, offrent une cinquantaine de places. Ce chiffre semble certes peu élevé mais il représente, hélas, **au moins la moitié des CAJ thérapeutiques existants.**

3 - QUELLES AIDES LES LIONS APPORTENT-ILS ?

a) En contact avec des municipalités et/ou des EHPAD **les Lions sont souvent à l'origine du projet.** Ils savent faire preuve de persuasion, mettent sur pied des actions de lobbying, de communication, de recherche de financement.

b) Comme chacun sait, alors que les besoins sont criants, les obstacles administratifs font qu'il s'écoule souvent 3 ans et plus entre la décision de création et la réalisation. Il reste alors aux Lions à réaliser **un travail de déminage administratif** qui exige ténacité, entêtement, vigilance, pour faire avancer le projet.

c) Enfin l'aide des Lions ne s'arrête pas le jour de l'inauguration. Sans s'immiscer dans la gestion du CAJ ils pourront se mobiliser pour **renouveler certain mobilier, ou doter le CAJ de nouveau matériels, ou assurer une présence bénévole** (après formation), quelques heures dans la semaine et surtout **s'assurer que le CAJ continue de convenablement son rôle** pour le plus grand bien des malades et de leur famille.

LE POINT SUR CERTAINS CAJ DU DISTRICTS ET LEUR EVOLUTION

- **Bagnères de Bigorre** (P. ABADIE et J. KAHN)

Ce CAJ de 8 places, adossé à la maison de retraite de l'hôpital, a abordé sa vitesse de croisière et est suivi de très près et aidé par le club Lion qui nous a donné de bonnes nouvelles de celui de **Vic en Bigorre**, CAJ de 10 places, dans le cadre de la maison de retraite du centre hospitalier de Tarbes

- **St Martin de Seignanx** (L. GIRALDE) :

Ouvert en septembre 2007 dans le cadre d'une structure médicalisée. Les derniers travaux viennent de le transformer.

- **Biscarrosse** (JP VOINOT et D. TRIDAT) :

Le futur CAJ s'achemine sûrement vers son ouverture probablement en 2009.

- **Périgueux** (C. DONADEL)

Le CAJ vient d'intégrer un local loué et très bien aménagé. Les Lions ne sont pas intervenus dans la création initiale mais s'engagent dans le complément d'aménagement.

- **Libourne** (C. BORDOT)

CAJ de 10 places, il marche correctement mais a du mal à atteindre la saturation alors qu'un CAJ plus récent, à **Castillon La Bataille**, initié par la maison de retraite, avec une équipe dynamique et pluridisciplinaire, est en surcapacité. Il demande à être aidé pour l'acquisition d'un minibus.

- **Sarlat** (C. NOËL)

Le club qui a des fonds pour une opération de ce genre souhaite ardemment faire quelque chose. Dès que l'opportunité se présentera il la saisira.

- **Bergerac** : CAJ dans le cadre de la maison de retraite de La Madeleine, il comporte actuellement 4 places mais sera porté à 10 dès que les travaux en cours seront achevés.

- **Bordeaux Bruges** continue de bien marcher. D'une capacité de 10 places, il dépend de la maison de retraite Ste Marthe Ste Germaine qui dispose maintenant de toute la filière Alzheimer. Un personnel particulièrement compétent, sous la responsabilité de madame LORMANT, assure un bon suivi thérapeutique.

DEUXIEME PARTIE

EVOLUTION DE LA PERCEPTION DE LA MALADIE d'ALZHEIMER AU PONT DE VUE SANITAIRE, SOCIAL...

Repères	Années 90	2000-2002	2002-2007	2008-2012
Evolution administrative	La maladie n'est pas vraiment reconnue en tant que telle. On commence juste en en parler en dehors du monde médical	On commence à en parler et à évaluer son coût. On reconnaît l'utilité des C.A.J. Plan KOUCHNER (circulaire du 16 avril 02) Création des Centres de consultation mémoire, création des CLIC (Cté locaux d'information et de coordination)	1/2/03 création de l'Instance Prospective Alzheimer dans laquelle L. Giraldé représente Lions Alzheimer. Les implications sociales, familiales, financières, préoccupent de + en +. Plan DOUSTE-BLAZY (2004-2007) Priorité à la recherche clinique. Mars 2007 constitution de l'Asso « Collectif maladie d'Alzheimer grande cause nationale » dans laquelle Lions Alzh est représentée.	Plan SARKOZY-MENARD On crée un plan d'ensemble en matière de recherche, des coordinateurs pour la prise en charge médico- sociale et sanitaire, des services polyvalents d'aide et de soins à domicile SPASAD Les structures de répit, dont les CAJ, seront fortement thérapeutiques. La France souhaite faire de la maladie une priorité européenne
Les plus de 60 ans	Les « Alzheimer » sont assimilés à des personnes âgées dépendantes.	idem	idem	idem
Les moins de 60 ans	On ne s'en préoccupe pas	idem	On commence à y réfléchir	On commence à mettre sur pied une organisation spécifique
Aide financière				
. traitement social et/ou communal.	Oui, un peu	Idem	idem	oui
. Assurance maladie.	Non	Idem	Le 4 octobre 2004 la maladie est reconnue comme une affection de longue durée (ALD)	Oui
. Participation financière des familles	Oui, en presque totalité	Idem	idem	Oui
. Initiative du secteur privé	Un peu	idem	idem	Oui
. Création de l'A.P.A. (Alloc. Personnalisée d'autonomie)		Entré en vigueur le 1 ^{er} janvier 2002	idem	En vigueur
Intervention tutelles	Les conventions tripartites sont mises en place (loi 24/1/97)		L'ouverture est désormais soumise à agrément.	De + en + contraignant
C.A.J.	Peu, ceux des Lions. Dès 1995 Lions Alz (Dr R. Sliosberg) lance le concept des CAJ 2000-2003 Lions Alz devient Action Nationale des Lions de France	Un cahier des charges est annexé à la circulaire du 16/04/02 Encore très peu nombreux en dehors de Lions Alz On commence à parler de CAJ thérapeutiques	Circulaire du 30/3/05 établit un cahier des charges (annexe V) Il s'en crée désormais dans les maisons de retraite et Ets hospitaliers.	140 Lions Alzh. Le plan souhaite expérimenter diverses formules de répit et d'accompagnement, les évaluer... Les textes sont prévus pour fin 2008.
Transport vers CAJ	Pas pris en charge	idem	idem	Pris en charge

N.B. : les 6 CAJ Alzh du District (Vic en Bigorre, Bx Bruge, Libourne, Bagnères de Bigorre, Bergerac et St Martin de Seignanx) sont conformes à la circulaire du 30 mars 05.

RECHERCHE :

- . 200 millions sur 5 ans,
- . Création d'une FONDATION de coopération scientifique pour stimuler et coordonner la recherche

PRIORITE EUROPEENNE :

Tenue d'une conférence européenne à l'automne 2008,

PARCOURS INDIVIDUALISE DE PRISE EN CHARGE ET D'ACCOMPAGNEMENT DES MALADES ET SOUTIEN ACCRU AUX FAMILLES

A la suite de la détection d'anomalies par le généraliste

CM (consultation mémoire) ou CMRR (centre mémoire de ressources et de recherche)

SI DIAGNOSTIC AVERE

Exploration des besoins et éventuellement des attentes du malade et de ses proches AVEC LE COORDINATEUR de la M.A.I.A.

(maison pour l'autonomie et l'intégration des malades Alzheimer)

Ce sera une « porte d'entrée unique » ou « tout sous le même toit », un lieu de rencontre des médecins et des assistants sociaux, afin de construire un parcours personnalisé.

Création d'une carte d'informations pour chaque malade

CHOIX FONDAMENTAUX

MAINTIEN A DOMICILE
(majorité des cas)

Mesures du plan :

- . Renforcement des SSIAD (1) et des SPA-SAD (2)

. Création de nouveaux CAJ (3) :

- En 2008 : 2 125 places en CAJ et 1 125 places en hébergement temporaires
- En 2012 : 11 000 places en CAJ et 5 600 places en hébergement temporaire.

- . Évolution expérimentale
- . Financement du transport au CAJ (8.60 €)

En parallèle aide psychologique et suivi sanitaire des aidants, 2 jours par an et aide au retour à l'emploi pour les proches qui ont dû abandonner leur emploi.

ADMISSION EN INSTITUTION

(Le coût d'un patient institutionnalisé est 30 % supérieur à celui maintenu à domicile !)

Cette admission se fait essentiellement en EHPAD (4).

Mesures du plan :

- .Création d'unités spécifiques avec architecture adaptée,
- . Réflexion sur le statut juridique du malade en EHPAD.
- . Adaptation de l'admission en EHPAD pour les malades de moins de 60 ans.

Voir détail de l'évolution joint

Le FINANCEMENT sera assuré, en partie, par la franchise médicale.

- (1) : service de soins infirmiers à domicile.
- (1) : services polyvalents d'aide et de soins à domicile
- (2) : Centre d'accueil de jour
- (3) : Établissement hospitalier pour personnes âgées dépendantes

Il reste maintenant à traduire le tout dans les textes règlementaires - fin 2008 ??

QUE DIT LE RAPPORT MENARD SUR L'EVOLUTION DES CAJ

(Voir en annexe le détail de quelques initiatives intéressantes permettant le maintien à domicile)

Les CAJ permettent, entre autres, de garder plus longtemps le malade à domicile. Ils entrent dans ce que le rapport MENARD appelle les « plates formes d'accompagnement et de répit ».

Peut-on oser une définition de la notion de « répit » et d' « accompagnement » ?

A – La notion de répit

Elle s'adresse particulièrement aux aidants qui payent un lourd tribut lors de la maladie de leur proche. Une « plate forme de répit » peut leur permettre de souffler quelques heures parce que le malade sera pris en charge soit au domicile, soit à l'extérieur.

B – La notion d'accompagnement

1 - *Les techniques d'accompagnement s'adressent avant tout au malade.* Elles ont pour but de le resocialiser, de conserver les capacités préservées et même, pour les patients à un stade débutant ou modéré, de les amener à lutter contre la maladie et entretenir une vie sociale et intellectuelle active afin de profiter le plus longtemps possible de leurs capacités restantes. Des expériences intéressantes sont menées dans notre pays certes mais aussi au Canada, au Pays Bas, en Belgique : (le « baluchonnage, les Centres de réhabilitation cognitive ambulatoire de Madame LEKEU Docteur en neuropsychologie de l'Université de Liège –Belgique)

2 - *L'aidant n'est pas oublié puisque :*

- Techniques + médicaments vont aider le malade et donc soulager l'aidant.
- L'aidant fait de plus en plus l'objet, lui aussi, d'une aide spécifique sous forme de groupes de paroles et de techniques d'accompagnement adaptée.

3 – Conclusion

La notion d'accompagnement va donc au-delà du simple répit. Il requiert des spécialistes, ergothérapeutes, psychothérapeutes..., formés à des techniques de plus en plus pointues

C – En résumé quelles sont les formules qui répondent à la notion de plates formes de répit et/ou d'accompagnement ?

Plates formes de répit

- CAJ,
- Garde à domicile,
- Garde itinérante de nuit,
- Hébergement temporaire,
- Familles d'accueil.

Plates formes d'accompagnement

- CAJ thérapeutiques,
- Centres de réhabilitation cognitive ambulatoire,
- « Baluchonnage »

N.B. : le CAJ thérapeutique peut être qualifié de plate forme de répit et/ou d'accompagnement

D – Application de ces formules

Ces différentes formules, particulièrement celles concernant les CAJ thérapeutiques, sont pour le moment, évaluées par la HAS (Haute Autorité de Santé) en partenariat avec l'ANESMS (Agence Nationale de l'Evaluation Sociale et Médico-sociale) du Secrétariat d'Etat à la solidarité.

« Elles déboucheront sur la définition d'un nouveau cahier des charges et la proposition d'une offre plus diversifiée ».

Donc WAIT AND SEE.

Nous pouvons cependant constater qu'un grand nombre des CAJ LIONS ALZHEIMER sont sur la bonne voie, pas tous hélas. Un nouvel inventaire reste à faire afin de déterminer et aider, si faire ce peut, en priorité, ceux qui doivent se mettre aux normes.

QUELQUES INITIATIVES INTERESSANTES PERMETTANT LE MAINTIEN A DOMICILE

A – Initiatives exercées en dehors du domicile

I - LES CENTRES D'ACCUEIL DE JOUR

Voir le détail page :

II – CENTRE DE REHABILITATION COGNITIVE AMBULATOIRE (ouvert en juin 1997 en Belgique, à Liège), animé par Madame le Docteur Françoise LEKEU docteur en neuropsychologie sous la direction d'Eric SALMON.

Il s'agit d'une prise en charge cognitive et psychosociale, dans le cadre du Centre de Mémoire du CHU de l'Université de Liège, grâce à un encadrement professionnel multidisciplinaire, de patients atteints de maladie d'Alzheimer débutante à modérée et qui résident à domicile. Le but est de pousser le patient à lutter contre la maladie et à maintenir une vie sociale et intellectuelle active afin de profiter le plus longtemps possible des capacités restantes mais aussi de réduire la charge émotionnelle de l'entourage.

III – LE « CAFE ALZHEIMER »

Initié aux Pays Bas le 15 septembre 1997 par le Docteur Bère MIESEN, psychologue clinicien pour personnes âgées à l'hôpital psycho gériatrique « Mariëhaven » et en Belgique, mais aussi pratiqué à Paris, il permet aux familles avec ou sans malades, mais également à toute personne intéressée (soignants, politiques, curieux...) de se retrouver dans un lieu convivial, **ouvert**, de rompre l'isolement. Ces lieux sont des cafés ou des restaurants gracieusement mis à disposition pendant les heures de fermetures.

Des ateliers mémoire y sont proposés aux personnes touchées ou non par la maladie.

Le but essentiel est de créer un contact individuel.

IV – L'HEBERGEMENT TEMPORAIRE

En établissement spécialisé.

B – Initiatives exercées au domicile du malade

I – LE BALUCHONNAGE

Le « baluchonnage Alzheimer » tel qu'il a été initié au QUEBEC en 1999 par Marie GENDRON (docteur en gérontologie de L'université de Liège) et en Belgique est un **service de soutien et d'accompagnement à domicile** pour une période de 7 à 14 jours. Ce service, rendu par des professionnels spécialement formés, va donc bien au-delà du simple gardiennage du patient. Il entraîne le malade à des activités de stimulation cognitive et de réhabilitation mais apporte également un soutien efficace au proche.

Le « baluchonnage » en tant que tel semble ne pouvoir être appliqué qu'après signature d'une « franchise ». Son esprit en tous cas est séduisant et pourrait inspirer ergothérapeutes et psychomotriciens qui pourraient intervenir à domicile sur prescription médicale...

II - LA GARDE ITINERANTE DE NUIT

Une personne, spécialement formée, se rend, tour à tour, chez plusieurs patients, la nuit, pour surveiller leur état.

LES LIONS DOIVENT RESTER VIGILANTS

CREER DES CAJ C'EST BIEN

MAIS IL FAUT AUSSI EN ASSURER LE SUIVI

En effet

1 – « Que Choisir » de mars 2008, dans un article intitulé « tout un cahier de doléances » page 55, nous indique que, concernant les services à la personne (les CAJ en sont un, de même que toute intervention au domicile), des structures privées ou associatives en particulier qui, c'est la moindre des choses, doivent être agréées ne sont pas souvent contrôlées entraînant un certain nombre d'anomalies diverses préjudiciables.

2 – Récemment le préfet des Alpes Maritimes a mis en place un dispositif (certes coûteux) de contrôle des maisons de retraite dans son département afin de doubler les contrôles pour mieux garantir les familles contre, en particulier, les risques de maltraitance.
Résultat : en 2006-2007, sur 57 contrôles effectués en maison de retraite, 29 avaient entraîné un signalement de suspicion de maltraitance !

3 – Autre signe montrant que la dignité des personnes âgées est souvent bizarrement respectée, en institution en particulier :

- 2 films sont récemment sortis sur le sujet,
- une pièce de théâtre grinçante : « Salut mon vieux », est jouée jusqu'au 26 avril 2008 à l'Atelier Théâtre de Montmartre.

NOUS AVONS LÀ, CERTAINEMENT, DU GRAIN A MOUDRE.

**IL FAUT NOUS ASSURER,
DANS LES CAJ LIONS ALZHEIMER EN PARTICULIER :**

**DE LA QUALITE DES SOINS,
DU RESPECT DES PERSONNES,
DE LA MODERATION DES COUTS...**

TROISIEME PARTIE

LE FINANCEMENT DES CAJ

(voir en annexe fiche détaillée des financements Lions)

A - **Le financement des immobilisations lourdes** : terrain, construction, aménagements et installations

Dans la plupart des cas les investissements de cette nature sont lourds et ne sont pas du ressort des clubs lions. Ils peuvent se faire :

- sur les fonds propres du promoteur,
- par l'intermédiaire de prêts bancaires,
- par l'octroi de subventions de la part de la Fondation des Caisses d'Épargne,
- par une aide de laboratoires et/ou de caisses d'assurances,
- éventuellement par des subventions municipales, départementales...
- par des dons.

A ce niveau, à défaut de proposer un financement, les Lions peuvent jouer sur leurs relations et aider le promoteur à en trouver.

B – **Financement du mobilier, matériel pédagogique, matériel de transport...**

a) Les Lions interviennent essentiellement à ce niveau après avoir réussi des actions spécifiques, vente de pommes par exemple dans la zone 21...

b) Lions Alzheimer peut aussi être sollicitée mais, *comme la plus belle fille du monde ne peut donner que ce qu'elle a*, Lions Alzheimer ne peut distribuer que ce qui lui a été donné, autrement dit

Ce sont les dons à Lions Alzheimer qui permettent les subventions.

Pour bénéficier d'une subvention LIONS ALZHEIMER demande :

- qu'une association soit constituée par les clubs en vue de la création d'un CAJ
- la présentation d'un dossier.

Vœux du District Sud Ouest :

Lions Alzheimer pourrait-elle fournir **un canevas de dossier type ?**

N.B. : Bien sûr le fait de devenir action nationale pourrait faciliter grandement la rentrée des fonds...

c) Autre possibilité : demander une **subvention à la LCIF** (Lions Clubs International Foundation), à Oak Brook, qui, sur présentation d'un dossier, à demander au secrétariat de District, octroie souvent une somme égale à tout ce que les lions ont déjà donné pour le projet.

d) Enfin, il serait fortement souhaitable que les clubs du district, non engagés dans une opération CAJ, soient incités à verser des dons directement aux clubs du District qui ont un projet en cours.

Par exemple dans notre District :

Réalisation en cours	Clubs engagés	Délégué de zone Lions Alzheimer
Périgueux	Zone 53	Catherine DONADEL
Biscarrosse	Biscarrosse	Denis TRIDAT (zone 41)
Bergerac	Les 2 clubs de Bergerac	Michelle MORALES (zone52)

RAPPEL sur LE FINANCEMENT des CAJ en particulier INTERVENTION DES CLUBS, de la FLCF (1) et de LIONS ALZHEIMER (2)

I Comment rassembler des fonds pour soutenir la création d'un CAJ ?

- 1 – Par la *création d'évènements* permettant de récolter des bénéfices,
- 2 – En rassemblant des *dons*,
- 3 – par une demande de *subventions* à *LIONS ALZHEIMER*,
- 4 – Parfois par *abondement du District* du futur CAJ,
- 5 – Par une demande de *subvention auprès d'OAK BROOK* qui souvent octroie une somme égale aux sommes rassemblées :

CLUBS + DONS + DISTRICT + LIONS ALZHEIMER = Somme octroyée par Oak Brook.

II Comment utiliser la FLCF et LIONS ALZHEIMER ??

<i>Intention du Club</i>	<i>Destinataire du chèque</i>	<i>Libellé du chèque</i>	<i>Rôle financier de la FLCF</i>	<i>Les sommes déposées restent propriété des clubs</i>	<i>Solidarité inter-clubs</i>
Abondement tous azimuts à la FLCF	La FLCF, directement	« <i>FLCF</i> », pour le Club x	La FLCF gèrera la somme pour le compte du Lions Club x	A tout moment le club peut retirer la somme pour l'affecter à une de ses oeuvres	L'ensemble des sommes versées est destiné à alimenter les œuvres diverses qui entrent dans les missions de la FLCF
Projet précis de création de CAJ	La FLCF directement	« <i>FLCF-LIONS ALZHEIMER</i> » pour le club x	La FLCF gèrera la somme pour le compte du club, dans le cadre de LIONS ALZHEIMER	A tout moment le club peut retirer la somme pour l'affecter à la création d'un CAJ	<i>Ces sommes seront essentiellement destinées à alimenter les subventions que LIONS ALZHEIMER décidera de distribuer pour la création d'un CAJ (4 500 à 7 500 €) Par club en moyenne</i>
idem	La FLCF, par le canal de LIONS ALZHEIMER	« <i>FLCF-LIONS ALZHEIMER</i> » pour le club x	idem	idem	idem

N.B. : Lorsque le club poursuit un projet précis de création de CAJ, il a en général à cœur de faire passer son dépôt par le canal de LIONS ALZHEIMER en libellant son chèque à l'ordre de « FLCF-LIONS ALZHEIMER ». *Ce sont en effet les dépôts qui font les subventions.*

- (1) Fondation des Lions Clubs de France, association reconnue d'utilité publique. Avantages fiscaux :
- exonération des impôts sur les legs et donations entre vifs.
 - Défiscalisation dans le cadre de la loi de finances en vigueur.

Adresse FLCF : 295, rue St Jacques – 75005 PARIS.

- (2) Adresse LIONS ALZHEIMER : 31, rue Cambon – 92250 LA GARENNE-COLOMBES

DEMENTI

En Gironde, en particulier, certains se plaisent à insinuer, *auprès des clubs Lions*, que LIONS ALZHEIMER et France Alzheimer c'est la même chose *et donc que donner à l'un c'est la même chose que de donner à l'autre....*

NON, 3 FOIS NON, car

LIONS ALZHEIMER est une association 100 % LIONS, fondée et financée par des LIONS, au profit d'une œuvre spécifiquement LION, parfaitement reconnue officiellement puisque, comme Médéric Alzheimer et France Alzheimer, LIONS ALZHEIMER participe à « l'Instance Prospective Alzheimer » du Secrétariat d'Etat à la Solidarité.

LIONS ALZHEIMER a 1 objectif depuis 1995 :

Aider à la création d'accueil de jour pour malades Alzheimer et maladies apparentées.

Cet objectif requiert :

- 1°) des fonds – Les LIONS savent se mettre en quatre pour cela.
- 2°) de l'entregent – Ils n'en manquent pas.
- 3°) du Don de Soi – ils sont généreux.
- 4°) Un savoir faire éprouvé dans leurs réalisations.

Toutes ces qualités se mesurent dans les résultats de LIONS ALZHEIMER

Aujourd'hui 140 Centres d'Accueil de Jour pour malades Alzheimer ont été créés avec l'aide des LIONS, soit près de 1 000 places de CAJ représentant entre 30 et 40 % des CAJ existants ! dont 6, thérapeutiques, dans notre Sud Ouest, soit plus de la moitié des CAJ thérapeutiques existants !

Les LIONS ont des projets :

Plus de 150 sur le territoire
Au moins 3 dans notre Sud Ouest

Mais il en manque tellement !

France Alzheimer est une grande et magnifique association de familles de malades mais les CAJ ne sont pas sa spécialité. C'est celle de LIONS ALZHEIMER

LIONS ALZHEIMER est heureuse, à travers ses CAJ, de contribuer au bien être du malade et de sa famille, de permettre le maintien à domicile le plus longtemps possible.

LIONS ALZHEIMER

a besoin que

TOUS les LIONS se mobilisent pour continuer son œuvre.

CONCLUSION

CONCLUSION

Soutenus par notre Gouverneur et notre Vice Gouverneur, notre groupe de 13 LIONS très motivés, a travaillé intensément autour d'un programme copieux et parfois complexe.

1 – Le bilan de l'engagement de nos clubs du Sud-Ouest montre que :

- les lions ont initié et aidé :

* 6 CAJ à visée thérapeutique, qui fonctionnent bien (Vic-en-Bigorre, Bagnères de Bigorre, Bordeaux-Bruges, Libourne, Bergerac, St Martin de Signaux).

* un 7^{ème}, à visée thérapeutique également, est très proche du but : Biscarrosse.

- 2 CAJ, eux aussi à visée thérapeutique, que nous n'avons pas initiés, demandent notre aide : Périgueux et Castillon La Bataille.

Il pourrait y avoir des projets, à plus long terme, à Lormont et Sarlat, entre autres, mais nous n'avons pas suffisamment de précisions pour le moment.

2 – Mobilisons-nous

Il est certain que 6 à 7 CAJ de qualité, aidés par les LIONS, représentent l'essentiel des CAJ de qualité en fonctionnement dans notre région. *C'est vraiment trop peu face aux besoins grandissants.*

Il est indispensable que nous les LIONS fassions l'inventaire des possibilités auprès de maisons de retraite sérieuses et d'Ets hospitaliers et que nous *initions de nouveaux projets* dont nous avons tant besoin.

Amis délégués de zone LIONS ALZHEIMER mobilisez-nous.

N'attendons pas qu'on vienne nous solliciter.

Prenons des initiatives.

Tous ceux qui ont déjà démarré des projets ne refuseront pas de nous aider.

3 – L'analyse du 3^{ème} plan Alzheimer montre que nos CAJ du Sud-Ouest, parce que récents, restent dans l'optique de ce plan qui souhaite voir se développer des « *plates formes de répit et d'accompagnement* ».

Il n'empêche que certains CAJ LIONS ALZHEIMER, dans d'autres districts, devront se moderniser et s'adapter aux nouvelles normes et à l'évolution des soins. Une nouvelle enquête devrait être organisée d'ici juillet août pour déterminer l'état de l'ensemble des CAJ LIONS ALZHEIMER et mesurer les réhabilitations nécessaires.

Il serait souhaitable que ces CAJ soient aidés en priorité.

Les textes d'application ne sortiront que vers la fin 2008. Nous analyserons alors les nouveaux cahiers des charges et les pistes ouvertes par les expérimentations en cours.

4 – Veiller à la qualité des soins et des comportements

Notre réflexion nous a conduit une fois encore à conseiller à tous ceux qui se sont engagés dans la réalisation de CAJ de continuer, après l'inauguration, à veiller à la qualité des soins dispensés et des comportements des personnels. *Le suivi est indispensable plus que jamais et mériterait probablement que nous lui consacrons une journée de réflexion afin de mettre sur pied des procédures*

5 – Financement

Quoiqu'on fasse il faut rassembler des sommes suffisantes :

- en créant des manifestations,
- en demandant des subventions à la LCIF et/ou à LIONS ALZHEIMER *qui nous faciliterait les choses en créant un canevas de dossier de demande !*
- en incitant nos amis du District à financer de préférences des projets du District.

**LIONS ALZHEIMER a joué un rôle de pionnier
en matière d'aide à la création de centres d'accueil de jour Alzheimer.**

Les projets LIONS ALZHEIMER sont nombreux.

**LIONS ALZHEIMER a besoin que
TOUS les LIONS
se mobilisent dans des projets de CAJ afin d'alléger les charges,
souvent trop lourdes,
de nos concitoyens touchés par la maladie d'Alzheimer.**

**En faisant cela les LIONS sont plus que jamais
« partenaires dans la Cité »,
connus et reconnus.**